

Action Citoyenne pour un Meilleur Environnement - Pays des Paillons
B.P. n°5 - 06391 CONTES

PLU de CONTES

Enquête publique

Après lecture attentive de ce projet de PLU, le document présenté nous semble globalement satisfaisant quant à un développement mesuré et acceptable sur le plan environnemental de la commune de Contes.

Parmi les documents auxquels le PLU doit être conforme, il y a notamment le SCOT du Pays des Paillons. Il s'agit du SCOT actuellement en révision et qui devrait être adopté d'ici peu.

Très certainement le SCOT révisé ne fera pas apparaître de grosses modifications par rapport à celui actuellement en vigueur (ce qui est dommage d'après nous , car la révision aurait pu permettre nombre d'améliorations).

Entre autres, le SCOT est composé d'un Document d'orientations générales qui constitue la traduction réglementaire des objectifs du PADD sous la forme de prescriptions, préconisations et recommandations dont doivent tenir compte tous les documents de rang inférieur au ScoT (p. 49 du PLU).

Nous allons reprendre ici (cf pp. 51 à 53 du PLU), ce qui figure dans le DOG du SCoT actuel, éléments auxquels doit se conformer le PLU ici étudié. Cela nous permet de donner notre avis sur les différents thèmes et leur déclinaison dans le PLU soumis à l'enquête publique.

Ce que l'on trouve		DANS LE SCOT		Dans le PLU proposé, en conformité avec le SCOT, ce que nous en pensons
<i>Structurer et organiser le territoire</i> <i>- Proximité et dynamisme</i>	• thème 1 : Adapter l'urbanisme	- Rechercher et privilégier des formes urbaines moins consommatrices d'espace et d'énergie - Privilégier le développement urbain en fonction des infrastructures de transport en commun et des réseaux - Développer les services de proximité	dans toutes les communes et conforter l'intercommunalité dans les pôles de Contes, Drap et l'Escarène pour les équipements et services d'intérêt communautaire	OUI, c'est le cas OUI pour la majorité des zones constructibles ; moins vrai dans les zones résidentielles notamment OUI cela est fait chaque fois que cela est possible, il n'y a pas de raison que cela ne continue pas
<i>Sauvegarder le capital naturel et paysager</i> <i>- Reconnaissance et gestion équilibrée</i>	• thème 2 : Protéger l'environnement	- Préserver et valoriser les forêts, massifs et espaces pastoraux - Prendre en compte les corridors écologiques, la trame verte, les milieux et les espaces naturels remarquables - Préserver les paysages remarquables - garantir la pérennité de la trame bleue		OUI, de manière générale cela est respecté. A noter quand même que l'aménagement de la Pointe perturbera l'écosystème (qui par ailleurs est déjà bien atteint !)

	<p>• thème 3 : Prévenir les risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des espaces tampons pour promouvoir les alternances ville/ espace naturel - Conforter les espaces agricoles « - Favoriser l'intégration paysagère des axes de déplacements, entrées de villes et zones d'activités - Préserver l'identité architecturale des sites, des villages et de leurs socles - Préserver les espaces paysagers sensibles - Protéger et valoriser le patrimoine bâti - Prendre en compte les PPR, prévenir le risque incendie et intégrer le risque sismique - Développer une culture de la prévention du risque - Mesurer et limiter l'impact des entreprises à risques - Participer à l'amélioration de la qualité de l'air - Diminuer les nuisances sonores - Poursuivre une gestion durable des 	<p>OUI, et c'est bien !</p> <p>OUI, c'est bien SI ces espaces sont vraiment propices à une agriculture (maraîchage et/ou élevage).</p> <p>Juste quelques généralités. Là, il faudrait manifester une vraie volonté de TRANSFORMATION surtout pour la ZA de la Roseyre!</p> <p>Laisser se développer une zone d'activité dans le bas du vieux village (entre le Pilon et l'ancienne gendarmerie) comme ailleurs, sans protection visuelle ou sonore... pour le voisinage, « c'est moyen ». Il y aurait d'autres endroits pour implanter ce genre d'activité.</p> <p>Risque inondation mal pris en compte malgré les affirmations. Il ne devrait y avoir ni autorisation nouvelle, ni zone d'activité dans les zones inondables. La réglementation devrait être très sévère et RESPECTÉE.</p> <p>Les habitants sont mal informés (ou pas du tout).</p> <p>Il faudrait des engagements sur le refus de laisser s'implanter des entreprises présentant des risques n'importe où, selon leur seul bon plaisir. Ce qui implique évidemment de poser un cadre réglementaire au développement économique.</p> <p>OUI mais COMMENT ? On n'y arrivera pas juste en formulant l'espoir que les gens utiliseront plus les transports en commun, qui ne sont pas d'ailleurs la seule source de pollution dans le domaine</p> <p>OUI mais COMMENT ? dans les zones soumises à cette pollution, les mesures prises sont insuffisantes. Il faudrait se donner les moyens de développer l'usage des transports en commun et de prévoir un développement économique qui favorise les entreprises sans transport (surtout les gros camions).</p> <p>Concerne la CCPP, ce qui n'empêche</p>
--	---	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> thème 4 : Préserver et gérer les ressources 	<p>déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et pérenniser la ressource en eau (quantité et qualité) - Promouvoir les économies en eau et l'utilisation des énergies renouvelables - gérer la ressource minérale 	<p>pas des actions communales pour inciter au tri, au compostage... OUI, il faudra utiliser les résultats de l'étude hydrogéologique en cours ; et s'assurer que les habitats non reliés à l'assainissement collectif sont performants. Il faudrait plus de précisions sur les actions prévues par le contrat rivière non encore réalisées.</p> <p>COMMENT et pour quelles énergies renouvelables ?</p>
<p><i>Améliorer la qualité de vie</i> - <i>Habitat, services et déplacements</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> thème 5 : Promouvoir un habitat de qualité pour tous thème 6 : Développer l'offre de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une production de logements suffisante, diversifiée et équilibrée - veiller à la qualité des aménagements et promouvoir le renouvellement urbain - Privilégier l'implantation des commerces et services de proximité dans les coeurs de villages - Favoriser une offre en équipements de loisirs, sports, culture en respectant l'équilibre entre caractère communal et intercommunal - Améliorer les déplacements et privilégier l'utilisation des transports en commun - Planter et valoriser les pôles d'échanges - Adapter la voirie 	<p>OUI, sur les projets qui ont vu le jour récemment ou sur ceux en prévision, les choses sont bien pensées. OUI aussi sur le nombre de futures habitations, qui entrent dans le cadre d'un développement mesuré et réfléchi.</p> <p>OUI, là aussi, c'est plutôt bien. Le problème : il faut une politique globale qui dépasse parfois l'échelle communale car sinon comment le petit commerce peut-il lutter avec les grosses enseignes (par exemple l'ouverture le dimanche d'Intermarché et Auchan ?) ; il faut aussi développer une culture du « commerce de proximité » chez les habitants (qui privilégient trop les grandes surfaces éloignées ce qui a un effet négatif sur le petit commerce de proximité).</p> <p>OUI, c'est déjà le cas</p> <p>Un gros travail, et pas seulement sur la commune de Contes. C'est au niveau intracommunautaire, mais pas que. Il faut aussi travailler avec les intercommunalités voisines, le département, la région, voire l'état. On a pris énormément de retard. Cela a un effet négatif sur la qualité de la vie, sur le développement économique. Très vite, chaque commune peut chercher des solutions pour sensibiliser aux déplacements par transports en commun et mobilité douce.</p> <p>Quand cela ne dépend que de la commune, c'est plutôt bien (voir le pôle multimodal de Contes). Quand cela dépend d'autres... on est un peu surpris : cf le pôle multimodal de</p>

	<p>• thème 8 : Conforter les activités et soutenir leur développement</p> <p>• thème 9 : Prévoir des aménagements et équipements structurants</p>	<p>- Favoriser l'économie et l'emploi - Attractivité et projets structurants</p> <p>- Conforter les zones d'activités existantes - Créer de nouvelles zones d'activités</p> <p>- Susciter et promouvoir une activité économique diversifiée et l'implantation d'entreprises</p> <p>- Conforter et développer la filière médico-sociale</p> <p>- Développer le tourisme</p> <p>- Promouvoir une agriculture adaptée au territoire</p> <p>- Prévoir et prendre en compte l'implantation des grands équipements et projets structurants</p> <p>- Les sites définis comme stratégiques pour le territoire.</p>	<p>Drap-Cantaron...Question des déplacements et de l'aménagement des ZA</p> <p>Penser à une charte, réglementation qui pourrait les rendre plus attractives, et moins sources de désagréments pour les riverains (pollutions sonores, visuelles, de l'air et de l'eau).</p> <p>Rechercher plutôt des entreprises qui n'ont pas besoin de beaucoup de poids lourds, sources de pollutions sonore et de l'air.</p> <p>OUI,</p> <p>Compétence communautaire, ce qui est prévu dans le PLU va plutôt dans le bon sens</p> <p>Il y a une volonté de favoriser le développement agricole, mais il n'y a pas de description précise dans le PLU du « projet » agricole. Ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui nous paraît bien.</p> <p>A part la déchetterie communautaire qui va se faire prochainement, qu'est-ce qui est prévu ?</p> <p>Cela est sans doute constitué par le secteur de la Pointe, pour lequel l'aménagement prévu nous semble bien pensé.</p>
	<p>La commune de Contes est identifiée comme l'une des trois communes pôles de la CCPP supportant ainsi un fort enjeu de développement urbain au niveau de la vallée du Paillon de Contes</p>	<p>Ce secteur à enjeu de développement urbain permettra, outre le développement de l'urbanisation, de maintenir et conforter l'économie et l'emploi via la cimenterie, les zones d'activités existantes et le site stratégique de développement et d'aménagement identifié sur le secteur de la Pointe</p>	<p>L'OAP décrite dans le PLU nous paraît bien pensée. Nous avons déjà eu l'occasion de réfléchir à l'aménagement des logements et de la proximité de l'église sur ce secteur et nous n'avions pas noté de problème particulier. En revanche la structuration de la future ZA mériterait d'être détaillée dans le PLU. Nous espérons que la commune sera soucieuse de bien définir ce qu'il sera possible d'y installer (nature des activités) et l'impact des installations sur l'environnement et le voisinage : nous sommes là dans une zone déjà urbanisée ! (souci d'intégration dans l'environnement, gestion des émanations s'il y en a, pollutions visuelles, sonores, impact sur la qualité de l'air, de l'eau, la remise en</p>

		<p>la commune de Contes dispose d'un capital naturel et paysager important :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des espaces naturels à préserver, • des espaces-tampons entre les secteurs urbains sclos de Contes/la vernéa, et la vernéa/la Pointe, • des espaces paysagers sensibles au niveau de la route de Châteauneuf-villevieille et du socle du village ancien, <p>• de nombreux espaces à vocation agricole potentielle ou à conserver disséminés sur l'ensemble du territoire communal ,</p> <ul style="list-style-type: none"> • le vieux village comme élément du patrimoine local à protéger, <ul style="list-style-type: none"> • implantation d'une déchetterie communautaire sur le territoire communal 	<p>propreté après leur départ...)</p> <p>OUI</p> <p>Une réflexion à mener sur la zone entre le Pilon et la route de Las Ayas sur la question de l'esthétique, située aux abords immédiats du socle du village ancien et du départ de la route de Châteauneuf.</p> <p>Une augmentation de ces espaces est prévue dans le PLU, ce qui nous paraît bien, à condition toutefois que ce soit de vrais bons espaces à vocation agricole.</p> <p>OUI, elle devrait être réalisée depuis pas mal de temps...</p>
--	--	--	--

Légende :

Surlignage vert = ce qui nous paraît bien

Surlignagebleu-vert = ce qui nous paraît bien mais qui pourrait être amélioré

Surlignage rose = ce qui nous paraît insuffisant.

Nous souhaitons insister sur :

1. La question cruciale des déplacements

Le problème est évoqué à plusieurs reprises dans le PLU. Mais RIEN n'est précisé pour essayer de lui trouver une solution. Les pistes évoquées restent vagues. Ce qui paraît logique car LA ou, mieux, LES solutions ne relèvent pas de la volonté de la commune de Contes et de son PLU !

Nous savons qu'une réflexion est initiée au niveau départemental, intercommunautaire et préfectoral pour améliorer la situation ; il va falloir faire preuve d'ingéniosité et cumuler un certain nombre de pistes ; il est prévu d'élaborer un plan d'action sur le court, le moyen et le long terme. Nous osons espérer que les décisionnaires autres que nos élus de Contes et de la CCPP ne laisseront pas traîner les choses sous de faux prétextes, et qu'à l'heure où transports ferrés et routiers dépendent maintenant de

la même autorité de gestion (la Région), ce sera plus rapide et plus facile d'arriver à des solutions un peu pratiques... et logiques !

Nous pensons que ce serait bien que figurent dans le PLU les difficultés rencontrées qui ne relèvent pas de la volonté communale !

En revanche, nous pensons **qu'au niveau communal un certain nombre de pistes sont à explorer et pourraient aider à une amélioration dans le court terme ;**

Ainsi, nous notons,:

- l'insuffisance des parties réservées aux modes de circulation dits « doux ». A pied ou à vélo, il est dangereux de circuler sur la plupart des routes de la commune (pareil pour les communes avoisinantes) surtout aux heures de pointe. Leur développement est mentionné, mais attention à ce qu'il ne reste pas insuffisant. **Un espace sécurisé (trottoir) pour les habitants des HLM du début de la route de Bendejun serait le bienvenu !**
- La prévision d'aires de stationnement propices au covoiturage (c'est à dire qui ne saturent pas les autres aires de stationnement) ; en même temps bien sûr faire de la *publicité* (c'est à dire faire connaître) les systèmes de covoiturage existants : dans le PLU, le site Coccidrive n'est pas mentionné !
- La possibilité d'utiliser des vélos en libre service (style « vélos bleus » pour se rendre facilement à la gare ou à un arrêt de bus), vélos à assistance électrique (au moins pour partie) vu les dénivelés de notre secteur ! Cela n'est pas mentionné, ce pourrait être un plus pour le développement touristique (tourisme vert).

Le PLU ne nous paraît pas suffisant par exemple sur les emplacements de stationnements de vélos, mais il est vrai que développer ces emplacements va de pair avec une utilisation plus grande des vélos. On tourne en rond ! Constater comme cela est fait en page p. 96, où on lit « *la voiture est le mode de déplacement privilégié* »... « *les déplacements alternatifs sont à encourager* », cela ne sert pas à grand chose pour régler le problème.

Il ne pourra être fait l'économie d'une réflexion fine, préalable à des propositions de solutions crédibles. sur ce qui incite les usagers de la route à utiliser préférentiellement leur voiture plutôt qu'un autre mode de transport, Et il va falloir également réfléchir à comment mettre en place une incitation forte à l'utilisation des transports en commun, et même à ce que pourrait bien être « *une incitation forte* ».

En effet, un des arguments développés est : pourquoi vouloir faire prendre le bus alors que les routes sont encombrées et que les bus, comme les voitures sont pris dans les embouteillages ? Du coup, cela renforce l'idée que l'usage de la voiture personnelle est plus pratique et plus rapide. Peut-être que s'il y avait davantage de bus à ces horaires qui posent problème, il y aurait plus de personnes intéressées par leur utilisation, et du coup moins de véhicules sur les routes, ce faisant, moins d'embouteillages... pour que cela fonctionne, il faudrait que les bus circulent avec une fréquence BEAUCOUP plus élevée pendant une plage horaire à définir le matin et le soir (des jours ouvrables). On pourrait avoir ainsi un effet « tram ». On pourrait penser aussi à des voies réservées, à l'utilisation de la pénétrante par certains bus...

Nous regrettons également que l'idée du tram jusqu'à La Trinité ou L'Ariane ait été abandonnée ; il n'est peut-être pas trop tard pour se pencher sur une étude sérieuse et une réalisation rapide... Nous nous souvenons qu'à l'époque de la réalisation du premier Scot, nous avons émis l'idée que réserver des terrains sur l'ancien trajet du tram (qui, à l'époque desservait Contes et L'Escarène) serait sans doute utile... Il nous semble aujourd'hui que cette idée n'était sans doute pas si stupide. Cela pourrait figurer aussi bien dans le PLU de Contes que dans le Scot en révision (cela suppose un accord de vues entre les maires des différentes communes jalonnant le parcours hypothétique de l'hypothétique tram à venir).

Cette question des déplacements est encore plus transversale que cela :

- elle joue sur la pollution de l'air. C'est bien de penser à vouloir la réduire dans le PLU. Mais COMMENT ? une des solutions est sans doute la diminution de l'usage des véhicules individuels (on revient à l'utilisation des transports en commun)
- Bien que les effets sur le bruit des déplacements soit essentiellement dû aux camions, on peut raisonnablement se dire que s'il y a moins de voitures sur les routes, il y aura également moins de bruit.
- Elle joue aussi sur l'attractivité aussi bien pour l'habitation (installation de nouveaux résidents et maintien de ceux qui y vivent déjà) que pour l'activité économique (les problèmes de circulation représentent un véritable coût pour les entreprises)

Les effets du PLU sur le développement durable et l'environnement, dans le respect du Grenelle de l'environnement, passe donc par une vraie volonté politique de développer l'usage des transports en commun et des modes de déplacements alternatifs, en réservant des espaces pour les cheminements doux et des aires de stationnement, en usant de toute son énergie pour obtenir des autorités

organisatrices de bonnes correspondances, le billet unique, de bonnes conditions de circulation... et une augmentation des fréquences aux heures de pointe.

Cela passe par une incitation forte aux changements d'habitudes de déplacements.

Cela passe également par les aires réservées à la recharge des véhicules électriques et au stationnement des vélos personnels.

2. La question de l'eau et de l'assainissement

- Préserver les ressources en eau.

* Qu'en est-il de l'étude hydrogéologique actuellement en cours sur l'ensemble du bassin ? Comment sera-t-elle intégrée dans le PLU (si nécessaire bien sûr) ?

* Comment se donner les moyens d'éviter les déversements sauvages d'eaux polluées dans le Paillon (notamment ceux dus aux entreprises situées dans la zone d'activités) ? Nous savons depuis longtemps qu'il y a des rejets qui ne devraient pas être, mais quels moyens sont prévus pour s'assurer que ceux-ci vont enfin cesser ?

* Concernant les rejets des entreprises des ZA, il devrait y avoir une réglementation sur ce sujet.

* Concernant plus précisément l'assainissement : pour l'assainissement non collectif, il aurait été intéressant que le PLU précise les modalités de contrôle du bon fonctionnement des systèmes choisis par les particuliers concernés.

3. La question des Zones d'activités, notamment la Roseyre 1 et 2 et celle de la Pointe.

Plusieurs points sont à soulever

- la pollution visuelle
- la pollution sonore
- la pollution par les rejets air-eau

D'abord sur **la zone de la Roseyre** : depuis longtemps notre association insiste sur un nécessaire et urgent réaménagement de cette zone (qu'on peut appeler « *requalification* » si on le souhaite). La première difficulté à agir provient du fait que nous sommes la plupart du temps sur des propriétés

privées. Nous pensons que même sur des propriétés privées les pouvoirs de police d'un maire peuvent s'exercer et nous pensons que puisque ces zones sont qualifiées dans le PLU comme zones d'activité, il devrait y avoir moyen de créer un genre de charte ou de règlement qui impose un minimum de comportements respectueux de l'environnement d'une part aux propriétaires qui louent leurs terrains et d'autre part aux entreprises installées qui sont ou pas propriétaires des terrains et ou locaux. C'est un point qui nous paraît fondamental pour avoir des zones d'activités attractives pour les entreprises et moins polluantes (à tous les sens du terme) pour les riverains. **Ce qui est proposé dans le PLU : en gros, des hauteurs de bâtiments... nous paraît tout à fait insuffisant.**

Nous pensons également que ce serait encore mieux si la commune se portait préempteur des terrains situés dans ces zones et qui seraient à vendre. Cela permettrait ensuite de décider comment organiser au mieux les zones. De la même manière une préemption pour les habitations qui se trouvent dans ces zones pourrait être envisagée. En effet, la cohabitation entreprise-logements n'est pas toujours facile. A ce propos, nous soulignons que dans le texte du document, p. 167 on peut lire qu'à l'intérieur de ces zones « *des espaces d'habitations se sont constitués* ». Nous pensons que cela est tout à fait exagéré : les habitations ont, pour pas mal, préexisté aux entreprises. C'est, il y a longtemps, et dans une sorte de no man's land juridique que se sont développées anarchiquement les zones d'activité en même temps qu'ont été octroyés des permis de construire pour des habitations.

Depuis, la législation a changé : POS, PLU... les prises de conscience sur l'environnement, qualité de l'air, paysagère... plans de prévention des risques (notamment inondation)... ont fait leur chemin.

Il est tard, maintenant. Mais pas trop tard pour prendre des décisions qui peuvent modifier les choses dans le bon sens.

On peut avoir des idées dans le court, le moyen et le long terme.

Dans le long terme, on peut imaginer les préemptions communales, voire communautaires tant sur les habitations que sur les terrains . L'idée étant de réserver ces zones aux entreprises et de pouvoir au fur et à mesure les organiser et les réglementer. Ou alors on peut imaginer de créer un nouvel espace ailleurs (par exemple dans la carrière de Lafarge) et de réhabiliter les berges du Paillon pour rendre attractive l'entrée de ville.

Dans le moyen terme, on peut imaginer la réalisation d'une charte écrite en collaboration avec les entreprises existantes et les riverains qui en subissent directement les effets néfastes , qui n'autoriserait l'installation d'une entreprise qu'à un certain nombre de conditions ; les propriétaires des terrains et locaux loués seraient soumis à ce règlement, élaboré dans l'intérêt de tous, comme d'ailleurs tout règlement d'urbanisme. Nous ne comprenons pas comment il peut être possible qu'un propriétaire de parcelle en zone d'activité puisse faire ou laisser faire ce qu'il veut : hauteur des installations, niveau

sonore, pollution visuelle, entassement de détritux divers, stockages anarchiques, pollution des sols, de l'eau, de l'air, travail en extérieur, non respect de la législation sur le bruit, travail les jours fériés et parfois même la nuit... Il y aurait tellement à dire !

Dans le court terme, une réflexion menée avec l'ensemble des protagonistes, dont le but serait de rendre ces zones plus attractives pourrait permettre d'améliorer un peu la situation : nettoyage de certains endroits, plantations de haies, réfection de certaines clôtures, prise de conscience des nuisances occasionnées et efforts pour y remédier...

En ce qui concerne **la future ZA de la Pointe**, nous espérons que la commune a prévu quelque chose de réglementaire assez précis, que nous aurions bien aimé voir figurer dans le PLU, au moins dans les grandes lignes : types d'activités acceptées, manière de traiter les pollutions et rejets divers, remise en propreté après le départ, intégration dans le paysage, moyens de lutte contre la pollution sonore... d'autant que, comme nous l'avons déjà dit plus haut, cette ZA va se développer en zone déjà urbanisée, il convient donc **d'anticiper les possibles gênes occasionnées aux riverains**.

En ce qui concerne **la partie de Contes située entre le Pilon et la route de Las Ayas**, où quelques entreprises ont élu domicile, il nous semble qu'il faudrait prévoir quelques règles dans le PLU pour éviter d'avoir là, juste à l'entrée de Contes et sous le vieux village, quelques « horreurs ».

Le PLU pourrait préciser, en fonction de la situation des différentes zones d'activités, à quels types d'entreprises elles pourraient être réservées.

3. la question des risques

Il faudrait éviter les parcs de stationnement de véhicules dans les zones inondables.

Il pourrait être précisé COMMENT est faite l'information à la population sur les risques et le comportement à tenir, en cas de problème, habitude aux systèmes d'alerte..

5. Le devenir de la carrière de Lafarge n'est que mentionné : certes, sa réutilisation à d'autres fins n'est pas pour demain, mais tout de même. Il y a là un espace qui pourrait permettre une

vraie réhabilitation des berges du Paillon en transférant les entreprises sur une partie de la carrière, avec une organisation pensée pour une vraie zone d'activités. Tout en laissant largement la place à autre chose.

6. La pollution de l'air

* en page 87 (état initial de l'environnement) : nous regrettons que le système pendulaire ne soit pas suffisamment explicité, ce qui rend notre vallée particulière concernant l'évacuation des pollutions de l'air. L'étude du professeur Carrega pourrait au moins être citée, et ses conclusions rappelées. Cela est utile, notamment pour définir les types d'entreprises dont l'installation ne serait pas souhaitée à cause par exemple de leur grand nombre de poids lourds ou de leurs émanations dans l'air. C'est dommage de se priver, dans le cadre du PLU, d'un élément de réglementation qui permettrait d'éviter des installations pouvant avoir des effets néfastes sur la qualité de l'air.

* en page 115, sur les particules en suspension : le PLU pourrait aussi noter que la réglementation en matière de brûlages de déchets verts par les particuliers contribue à l'émission de poussières. Et signaler , dans sa volonté d'améliorer la qualité de l'air, une incitation plus forte à ne plus brûler ...

* en page 116 : « ... *cela montre l'importance des émissions industrielles à Contes, qu'il faut tout de même relativiser face à des régions bien plus industrielles, telles que l'étang de Berre* ». Nous répondrons volontiers que ce genre de constat n'apporte rien : cela nous est bien égal de savoir qu'ailleurs la qualité de l'air est plus mauvaise que chez nous. Ce que nous souhaitons c'est de pouvoir bien respirer, et ce que nous demandons à nos autorités c'est de veiller à ce que cela soit ainsi, dans le respect des normes en vigueur, et de mettre tout en œuvre pour y parvenir... Ce n'est pas parce qu'il y a plus mal chaussé que nous devons nous résigner.

* en page 65, à propos de la prise en compte du schéma régional climat-air-énergie (SCRAE), qui énumère les enjeux à destination des documents d'urbanisme, des documents thématiques et des politiques d'aménagement :

entre autres, on trouve :

- *Limiter les besoins de déplacements grâce à une meilleure mixité fonctionnelle* : oui, cela est pris en compte et dans le développement actuel, et dans le développement futur. Mais il s'agit d'une limite assez légère des déplacements liée à la nature même du territoire communal
- *Travailler sur les formes urbaines afin de pouvoir favoriser les modes doux et proposer des transports en commun de qualité* : oui, cela est pris en compte dans les projets, y compris ceux qui ont pu voir le jour ces dernières années (meilleure mixité fonctionnelle, espaces piétonniers importants, proximité avec les haltes de bus comme à Contes-La Grave ou à La Pointe). En revanche, proposer des transports en commun de qualité relève-t-il de la politique communale ???? Nous en doutons, quand nous voyons les difficultés rencontrées depuis longtemps à faire avancer ensemble les services de la région, ceux du département, ceux de la métropole de Nice pour harmoniser les transports en commun, les correspondances bus-train, les questions liées à la ligne Nice-Breil...
- *Favoriser le dialogue entre les acteurs de l'urbanisme et des transports (notamment à travers les contrats d'axe)*, mêmes remarques sur ce point
- *Diminuer l'exposition de la population à la pollution de l'air* : une amélioration des transports en commun, une facilitation de leur usage serait certainement un plus pour diminuer la pollution de l'air. Comme refuser l'implantation de nouvelles entreprises présentant un risque dans ce domaine, ne serait-ce que par leur flotte en poids lourds. Mais pour le moment, nous ne voyons pas trop se profiler quoi que ce soit.

Ce serait donc bien que le PLU détaille davantage ce qui peut être fait à l'échelle communale :

- quelle(s) incitation(s) à l'utilisation des transports en commun et/ou à la mutualisation des moyens personnels (covoiturage)
- développer les «gares à vélos» en libre service (peut-être surtout pour les déplacements inter quartiers)
- prévision d'espaces de stationnement (pour le covoiturage, pour les vélos, pour la recharge des véhicules électriques)
- développer et sécuriser les cheminements piétonniers
- éviter l'installation d'entreprises qui utilisent un grand nombre de poids lourds et font plusieurs allers-retours par jour
- interventions systématiques sur les plans communautaire, intercommunautaire, départemental, préfectoral, régional...) pour obtenir une meilleure desserte en transports en commun, et un réaménagement le plus rapide possible. des voies d'accès à Nice et l'autoroute.

Nos élus, le font, nous le savons, mais l'écrire dans le PLU c'est bien aussi et témoignerait de leur engagement : c'est une action comme une autre (et c'est au moins aussi « concret » qu'écrire « *des modes de déplacements alternatifs à la voiture doivent être encouragés* »...).

- Page 199 : dans *les faiblesses*, rajouter
les ZA mal organisées,
les pbs de déplacements non résolus,
une culture du transport en commun insuffisante

- page 253 : OAP de Contes-village

« *le renforcement du centre urbain engendrera une augmentation du trafic sur la RD 15, classée voie bruyante de catégorie 3 générée par l'arrivée de nouveaux habitants* » : il faudra également veiller à ce que le trafic ne soit pas augmenté aussi du fait de la présence de nombreux poids lourds, ce qui implique de veiller à l'installation hypothétique de nouvelles activités qui devraient être « propres » (càd non bruyantes, non polluantes pour l'air ou l'eau, non source d'augmentation de trafic poids lourds).

- Page 303 : c'est bien de se donner le temps pour un réaménagement de l'espace « Le Savel ».

CONCLUSION

Malgré quelques points que nous aurions voulu plus contraignants, d'autres que nous aurions souhaités plus développés, et qui peuvent encore être « corrigés » dans le document final, ce projet de PLU nous paraît un bon cadre pour un développement harmonieux de la ville de Contes dans les prochaines années.

Nous donnons donc un **AVIS FAVORABLE** au projet de PLU de Contes

Mars 2018
Pour ACME,
Nadine BROCH, présidente